



## PROGRAMME DE FORMATION

GR CIVAM PACA

### DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Comprendre et mettre en pratique les conditions juridiques, fiscales et sociales de ses activités

**Les 18 & 19 novembre 2024 (+ 2h30 à distance en amont)**

Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez...

- Acquérir des notions de droit rural général
- Différencier diversification agricole et pluriactivité
- Se repérer dans la complexité liée au statut "éclaté" de l'agriculteur diversifié
- Définir son projet de diversification (accueil, agritourisme, prestations de service...) et ses caractéristiques et points de vigilance en contexte juridique, fiscal et social

#### Contenu

##### **Distanciel (2h30 en amont)**

évaluer vos connaissances en droit rural ; appréhender une diversification d'activité à la ferme ; identifier son projet de diversification et les différentes activités qui la composent ; échanger avec une avocate spécialiste du droit rural pour affiner le cadre de son projet et ses besoins sur les aspects juridiques, fiscaux et sociaux.

##### **Jour 1 - Contexte juridique et fiscal**

- Introduction aux composantes du droit rural
- La délimitation juridique et fiscale des activités agricoles
- Les incidences de la mise en place d'activités de diversification au niveau juridique et fiscal
- Mise en pratique
- Récapitulatif des points de vigilance en contexte juridique et fiscal

##### **Jour 2 - Contexte social & apports sur les projets des participants**

- La délimitation sociale des activités agricoles
- Les incidences de la diversification au niveau social
- Mise en pratique
- Récapitulatif des points de vigilance en contexte social
- Présentation des projets des participants

#### Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

- **Méthodes pédagogiques** : entretiens individuels, échanges et travaux en groupe, apports théoriques par l'intervenante
- **Moyens matériels et outils** : présentations orales, ateliers de mise en pratique. Un guide de la diversification agricole sera remis à chaque stagiaire.

#### Modalités d'évaluation

Mises en situation, ateliers et exercices pratiques

#### INFORMATIONS PRATIQUES

- **Date** : jeudi 18 et mardi 19 novembre 2024
- **Durée** : 14h + 2h30 à distance en amont
- **Horaires** : 9h-13h, 14h-17h
- **Lieu** : Cavailhon (84)
- **Date limite d'inscription** : 23 sept 2024
- **Repas** : tiré du sac
- **Intervenante** : Amel Bounaceur, avocate en droit rural, auteur du guide juridique de la diversification agricole.
- **Responsable de formation** : Marion Genty, animatrice coordinatrice Accueil, GR CIVAM marion.genty@civampaca.org - 04 90 78 35 39
- **Public ciblé** : producteurs et productrices de la région ayant ou souhaitant mettre en place un projet de diversification agricole.
- **Pré-requis** : aucun pré-requis nécessaire.
- **Tarifs** : Prise en charge par VIVEA selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA). Prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles et non agricoles. Contactez-nous pour obtenir un devis d'un montant de 412€50 (25€/h de formation). Pour les autres cas, contactez-nous.
- **Validation de la formation** : Délivrance d'une copie de la feuille d'emargement ou d'une attestation individuelle de formation
- **Besoin de vous faire remplacer ?**  
Contactez votre service de remplacement

Conditions générales de formation du GR CIVAM PACA consultables en ligne  
[https://www.civampaca.org/formation\\_structure\\_conditions.php?id=33](https://www.civampaca.org/formation_structure_conditions.php?id=33)

Programme diffusé le 08/07/24

Action réalisée avec le soutien financier de

